



N'acceptons pas l'anéantissement des militantes et militants d'Action directe

n° 7

Collectif Ne laissons pas faire – mai 2004

PEINES DE MORT EN PRISON = CRIME D'ÉTAT

Mise en œuvre d'un programme d'anéantissement carcéral

Joëlle Aubron, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan sont incarcérés depuis 17 ans. Régis Schleicher, emprisonné depuis 21 ans, est libérable depuis des années, mais ses demandes de conditionnelle ont toujours été refusées. Ces militantes et militants ont subi pendant de longues années des conditions de détention d'exception. Ce n'est qu'au prix d'une résistance permanente qu'ils et elles ont pu survivre à l'arbitraire carcéral et à leur élimination programmée. Des années de lutte et des grèves de la faim ont été nécessaires pour qu'ils sortent de l'isolement, puis pour contraindre l'Administration pénitentiaire et la Chancellerie à reconnaître la gravité de l'état de santé de Georges Cipriani et de Nathalie Ménigon.

Une justice de classe

Atteinte d'une tumeur métastatique au cerveau, Joëlle Aubron a été opérée le 16 mars 2004 au CHRU de Lille. Durant son hospitalisation, elle fut **menottée** à son lit plus de dix jours, parfois même aux deux bras. Si nos protestations ont permis de faire cesser cet acharnement grâce à une «**jonction médicale**», nous sommes en droit de nous interroger sur les conceptions éthiques de «**soignants**» qui ont toléré aussi longtemps cette situation. Une procédure de suspension de peine est en cours depuis lors. Elle fut examinée en première instance le 3 mai. La cour, s'estimant insuffisamment renseignée, demanda un **complément d'expertise** et renvoya sa décision une première fois au 10 mai, puis au 28. Quels nouveaux prétextes trouveront-ils à cette date? Tout cela ressemble trop à une mise en scène destinée à perdre du temps face à la seule décision qui permettrait à Joëlle d'être soignée efficacement, la libération immédiate. Nous dénonçons le rôle de supplétifs joué par les «**experts**» médicaux, dont l'un ose écrire



Paris, mars 2004, devant la direction de l'Administration pénitentiaire : manifestation de soutien aux militantes et militants d'Action directe

dans son rapport que bien que «**le pronostic vital [soit] engagé à court terme**», le maintien en détention reste possible.

Après avoir brutalement annoncé à Jean-Marc Rouillan que ses jours étaient comptés, qu'il était atteint d'un cancer du poumon avancé, de nouvelles analyses concluraient à l'absence de cancer. Le premier diagnostic

fut tout d'abord confirmé, puis mis en doute. Quoiqu'il en soit, à ce jour, Jean-Marc n'a toujours reçu aucun soin. Des examens complémentaires sont programmés, mais repoussés de mois en mois. Lorsqu'on sait la rapidité d'intervention qu'exige la pathologie qu'on lui suppose, on peut juger de la fiabilité et de la célérité de la «**médecine**» appliquée aux prisonniers.

Le 9 avril, la cour d'appel de Paris a rejeté la demande de suspension de peine pour raison médicale de Nathalie Ménigon, au prétexte de prétendus «**risques de troubles à l'ordre public**». Ces mêmes «**risques**» n'avaient pourtant pas empêché la suspension de peine de Papon deux ans auparavant. La veille du procès de Nathalie, la même juridiction faisait libérer Le Floch-Prigent, ancien PDG d'ELF, considérant que le «**pronostic vital**» était engagé «**sans qu'il soit besoin d'établir dans quel délai**». Le 13 mai 2004, un autre dirigeant d'Elf, Sirven, était libéré, d'après des articles de presse, pour raison médicale au motif de «**risques d'accident vasculaire-cérébral (AVC)**». Pour Nathalie Ménigon, il ne s'agit pas de «**risques**», mais de **deux AVC avérés** (peut-être trois) dont elle a été victime en détention. De plus les AVC de Nathalie n'ont été traités que tardivement, de façon sommaire et dans des conditions révoltantes. Voilà bien l'illustration criante du caractère de classe de cette «**justice**» qui libère les com

mis de l'État et pratique l'acharnement contre ceux qui le combattent

Georges Cipriani, actuellement détenu à la prison d'Einsishheim, avait dû être interné à l'hôpital prison de Sarreguemines pendant un an et demi, suite aux graves problèmes psychiatriques qu'avaient déclenchés des années d'isolement.

Au-delà des procédures de suspension de peine en cours, le 5 mars 2005 prendra fin la période de sûreté incompressible de 18 ans, infligée par la Cour d'assise spéciale à Joëlle Aubron, Georges Cipriani,

Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan. Le code de procédure pénale permet donc d'envisager leur libération à court terme. Mais les refus systématiques aux demandes de libération conditionnelle de Régis Schleicher, libérable depuis 5 ans, nous enseignent que le « droit » n'a que peu à voir dans le traitement de ce dossier. Seule l'ampleur de notre mobilisation permettra de les arracher aux griffes d'un État qui a visiblement programmé depuis longtemps leur mort lente en prison.

Collectif Ne laissons pas faire

23 avril 2004

Meeting à la Bourse du travail de Paris la mobilisation s'élargit

VENDREDI 23 avril 2004, meeting de solidarité avec les militantes et militants d'Action directe dans la grande salle de la Bourse du travail de Paris. Le collectif NLPF y avait invité à prendre la parole les organisations et personnes ayant exprimé un soutien actif ces dernières années. La tenue de cette réunion à la Bourse du travail, lieu hautement symbolique, nous a permis de commencer à **impliquer le mouvement syndical** dans la prise en charge de la lutte contre l'arbitraire carcéral et la libération des militants et militantes emprisonnés.

Pari tenu, la salle était pleine, près de 300 participants attentifs aux nombreux intervenants.

Après une brève présentation des activités de notre collectif et les informations sur l'état de santé de nos camarades, nous passions la parole à **Jean-Louis Chalanset**, avocat de Nathalie Ménigon. Celui-ci fit le point sur le plan juridique et annonça le dépôt prochain d'une nouvelle demande de suspension de peine. Il rendit compte de la visite qu'il avait faite, la semaine précédente, à Georges Cipriani.

Puis, **Henri Malberg** pour le PCF dénonçait le caractère de classe de cette justice qui libère le délinquant en col blanc Loïk Le Floch

Prigent pour raisons médicales et le lendemain refuse la libération à Nathalie Ménigon, bien plus malade, au prétexte qu'elle pourrait «troubler l'ordre public».

Emmanuelle Cosse (Act-up) et **Nathalie** (ODU) firent un point précis sur l'application de la loi Kouchner, les nombreux cas qui en sont exclus et le scandale que constitue aujourd'hui l'état de la santé en milieu carcéral.

Miguel Benasayag dénonçait le chantage au reniement exercé par le pouvoir avant d'envisager une éventuelle libération.

Maurice Rajsfus dénonçait à son tour l'ignominie que constitue la libération de Maurice Papon, responsable de l'envoi dans les camps de la mort de centaines de juifs, puis plus tard, grand commis de l'État gaulliste à la tête de la répression contre les manifestants algériens, le 17 octobre 1961...

Helyette Bess, au nom de Défense active, expliquait le contexte politique dans lequel s'étaient déroulées leurs arrestations, ainsi que les conditions de détention (isolement, censure...) qui ont suivi.

Le **Secours rouge** de France dénonçait l'isolement carcéral, exprimait sa solidarité, apportait des informations sur les militants des Grapo détenus en France et donnait

la parole à un ancien détenu turc récemment libéré des sinistres prisons spéciales.

Une porte-parole de **Lutte ouvrière** réaffirmait le soutien de son organisation.

Les syndicats **Sud-éducation** et **Cnt** intervenaient, pour exprimer leur solidarité.

Après lecture d'un texte de **Geneviève Clancy**, membre de Nlpcf (voir page), les prises de parole se conclurent par l'intervention de notre camarade **Pierre Carette**, au nom du Secours rouge international.

Son témoignage constituait la preuve vivante que l'on peut être incarcéré pendant 17 ans dans des conditions d'isolement drastiques et **sortir sans renier ses engagements**. Il soulignait la nécessité de renforcer le soutien et d'amplifier la mobilisation, en nous rappelant que ce n'est qu'au prix de la mobilisation et des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique que les militants des Cellules communistes combattantes (CCC) purent en Belgique être libérés.

La réunion se terminait par un rappel des échéances (manifestation à Bapaume dès le lendemain, participation au cortège du 1^{er} Mai...).

Collectif Nlpcf

«**Communiqués du Front de libération** **des organes mal en point**»

Communiqué n° 1

(à tous les amies, amis et camarades
qui se sont inquiétés pour moi)

Communiqué n°2

LE 2 avril, j'ai réintégré le Centre de détention de Bapaume. Dans une quinzaine de jours, commencera une suite de soins quotidiens sur une bonne quarantaine de jours. Pour l'heure, n'est pas encore établie la manière dont ils se dérouleront. Ils ne nécessitent pas d'hospitalisation en eux-mêmes. Néanmoins, même si ma qualité de prisonnière au long cours, étiquetée dangereuse qui plus est, entraîne une nouvelle hospitalisation, je compte bien utiliser ces quinze jours pour la préparer. Non seulement j'ai l'énergie pour éviter que se reproduisent les conditions de la première hospitalisation, mais cette fois ma famille et mes proches n'auront pas à revivre les huit premiers jours de l'hospitalisation en urgence du 6 mars. Cela pour dire que je vais bien. Au moment où j'écris, je suis encore stressée par ces quatre dernières semaines, de la conscience de l'inquiétude brutalement suscitée et non résolue avant le 10 mars aux conditions mêmes d'une hospitalisation sous escorte policière. Pour autant, entourée par ma camarade Nathalie et par une camarade basque, Agurtzane, je sens déjà diminuer la tension. Je suis sereine pour aborder cette suite.

Une fois encore, ce sont les mots **amour** et **colère** qui définissent le mieux mon état d'esprit. Dans le premier, les amours et les amitiés personnelles s'entrelacent avec l'élan initial de notre engagement pour une libération sociale, politique et culturelle du mode de production capitaliste. La seconde aussi joue ainsi sur les deux tableaux.

Difficile de ne pas relier les conditions de cette hospitalisation, du *black-out* initial vis-à-vis de ma famille aux menottes m'attachant au lit en passant par une accumulation de consignes prétendument sécuritaires, à une perpétuation routinière par la machine étatique de sa politique à notre égard. **L'État nous aime, le seul problème est qu'il a l'amour vache** il s'agit de nous garder encore et encore. Je le sais, nous le savons et c'est aussi contre cet acharnement que la colère sert d'armure dans l'adversité.

Bref, j'espère que ce simili de communiqué vous aura dit l'essentiel : même menottée sur mon lit, encerclée dans un de ces *no man's land* dont les administrations répressives ont le secret, me protégeait la chaleur de vos amitiés et nos engagements communs pour changer de société et rendre l'avenir à l'humanité. Carrément

Joëlle Aubron, prisonnière d'Action directe, 4 avril 04

DÉCIDÉMENT il y a du travail. Du côté du cerveau, il y a de l'agitation malade quand un symptôme est éradiqué, c'est une autre manifestation à l'origine incertaine qui se pointe. Des recherches sont en cours. Le cas est loin d'être désespéré, il est seulement un peu compliqué. En attendant, quelques administrations pavoisent, exerçant leurs pouvoirs sur les corps détenus toute honte bue d'en abuser autant. Le 8 avril, ma famille fut certes rapidement avertie par l'Administration pénitentiaire de ce que j'étais hospitalisée et ma camarade, Nathalie Ménigon, restée au Centre de détention, fut également informée de mon transfert au CHRU de Lille. Cependant, cette amélioration ne rompt pas avec la logique de mettre sous caisson isolant ayant caractérisé notre détention, quels qu'aient été les degrés dans sa pression. D'administration répressive en administration répressive, persiste le souci d'**étouffer nos vitalités** en coupant dans nos liens affectifs et politiques.



Toulouse, mars 2004,
Comité de soutien aux
prisonniers en lutte et aux
révolutionnaires incarcérés

Avant même de quitter Bapaume, j'avais noté une recrudescence des rétentions abusives, voire des vols de courriers. Ainsi, depuis des mois, la direction du CD use et abuse de la censure mais en ce mois de mars 2004, elle a encore étendu l'exercice de ses décisions arbitraires. Ces jours-ci, elle a passé le relais. Le préfet est désormais aux manettes. Or, ce 13 avril, je fus informée qu'est caduc le dispositif qui, sur la fin de la précédente hospitalisation, me permit de commencer à rassurer autour de moi. **Je ne suis même pas autorisée à adresser un fax à la direction du CD** afin d'envisager une issue à cette situation comme je l'avais fait en mars.

Est-ce sciemment ou par inadvertance que la Préfecture du Nord-Pas-de-Calais sabote le moral des corps détenus dont elle a la charge? Qu'importe, l'effet est le même le prétexte sécuritaire est une chape de plomb, lisse et pesant il engendre consigne sur consigne, sans état d'âme ou souvenir de conscience humaine...

Mais cela a du bon. Cette arrogance éhontée alimente la composante colère. Et tant qu'il y a de la colère, l'amour envers les bâtisseurs d'un avenir humain porte la réalisation du futur. «Le monde va changer de base.»

Nous repartirons à l'assaut du ciel.

La vieille taupe creuse,

Joëlle Aubron, prisonnière d'Action directe, avril 04

Prison de
Bapaume,
13 septembre
2003, manifes-
tation de soutien
à l'appel de
Nlpf ! et du
Secours rouge
international



Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon plus dangereuses que Papon

EN quels temps vivons-nous La justice a cédé le pas à la vengeance.

Qu'en est-il du respect des lois de la République Il paraît qu'il y a une loi Kouchner pour libérer les prisonniers gravement malades. Qui pourrait affirmer cela Seul Maurice Papon, peut-être, qui a pu quitter la prison de la Santé, après trois ans d'emprisonnement, en faisant un bras d'honneur aux 1680 Juifs de Bordeaux qu'il a contribué à expédier dans les camps d'extermination.

Maurice Papon, malgré ses quatre-vingt treize ans, n'est pas vraiment malade et jouit d'une liberté pleine et entière. Joëlle Aubron n'a qu'un cancer au cerveau. Peu de choses, en somme. Nathalie Ménigon est également en grave danger mais les verrous de leur prison ne semblent pas près de s'ouvrir. Peut-être a-t-on perdu les clés...

En quels temps vivons-nous

On a libéré Maurice Papon, au nom d'un humanisme charitable, mais Joëlle Aubron est parfois menottée sur son lit, dans un hôpital sous haute surveillance.

Des policiers rôdent dans les rues, autour de la douillette résidence de Maurice Papon, mais c'est pour le protéger de possibles intrus qui viendraient lui rappeler les morts de Bordeaux, mais aussi ceux du pont Saint-Michel et de Charonne. D'autres po-

liciers montent la garde devant la chambre de Joëlle Aubron mais leur mission est nettement moins conviviale.

On a récemment libéré Loïc Le Floch-Prigent. Celui-là s'est largement goinfré sur les deniers de l'État et donc des contribuables. Le Floch est malade, mais sa vie n'est pas en danger. Il se trouve seulement que cet escroc était un grand commis de l'État. Tout comme l'avait été Maurice Papon.

En quels temps vivons-nous

On nous explique que libérer Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon - après dix-sept ans de prison - pourrait provoquer un trouble à l'ordre public. Billevesées toutes deux ne quitteraient la prison que pour un lit d'hôpital. Le véritable trouble à l'ordre public a été créé par la libération de Maurice Papon à qui, semble-t-il, l'État chiraquien a finalement pardonné. En fait, le trouble à l'ordre public est provoqué par cet État, de plus en plus policier, qui espère régler ses difficultés en maintenant en prison les grands malades qu'il ne faut libérer sous aucun prétexte.

En quels temps vivons-nous

Quelle est la logique de cet acharnement judiciaire et policier Il est clair que, pour ce pouvoir, il ne faut pas que les quatre d'Action directe puissent un jour retrouver la liberté. Quel que soit leur état de santé La

sollicitude ne profite qu'aux assassins d'État et aux escrocs en col blanc qui ne représentent aucun danger pour les institutions, dont ils sont l'émanation.

Dans notre démarche, il n'est pas question d'idéologie mais de simple solidarité. En revanche, pour ceux qui détiennent les clés des prisons, leur survie morale est peut-être au prix de l'enfermement de quatre militants perdus, rendus malades par le système carcéral.

Qui pourrait hésiter à exiger une remise en liberté qui ne serait qu'une simple mesure humanitaire Encore une fois, il ne s'agit pas de charité. Les deux prisonnières de Bapaume ne demandent pas l'aumône mais la solidarité. Nous la leur devons

Nous sommes là pour dénoncer une attitude de vengeance à perpétuité. Nous sommes là pour exiger la libération de tous les prisonniers malades, y compris ceux d'Action directe. Nous sommes réunis pour rejeter cette justice haineuse qui sélectionne ses bons et mauvais sujets. Il faut bien constater que ces choix ne sont jamais innocents. Dénoncer cette situation doit faire de nous des coupables potentiels...

Maurice Rajsfus,
Observatoire des libertés publiques
(intervention au meeting du 23 avril)

Action directe □ l'inlassable vengeance d'État

[...] **C'**EST parce qu'ils [les militants d'Action directe] sont des prisonniers politiques, bien que l'État français ne reconnaisse pas cette qualité, que, dès leur arrestation, ils ont été condamnés à la perpétuité par une cour d'assises spéciale exclusivement composée de magistrats professionnels (application rétroactive des lois «**Antiterroristes**» de Pasqua), et qu'ils ont été soumis à un véritable programme de destruction. Au sein d'un système carcéral, constamment dénoncé par toutes les enquêtes nationales et européennes, comme l'un des plus iniques qui soit - conditions de détention, surpeuplement, absence totale de droits, durée des peines □ ils ont fait en outre l'objet d'un traitement d'exception, qui ne s'est jamais relâché. Entièrement livrés à l'arbitraire de l'administration, ils ont connu un quotidien fait de longues et systématiques mises à l'isolement, de fouilles à répétition, de parloirs délivrés au compte-gouttes, de courriers sévèrement contrôlés, voire non distribués, de rétention d'informations de presse, ainsi que des perfusions de force à la suite de très longues grèves de la faim (plus de cent jours). En dépit de nombreuses et sévères interventions d'élus, députés et sénateurs communistes et verts, leur situation, loin d'avoir changé, n'a fait que se détériorer.

[...] L'exigence d'une libération immédiate, qui fait l'objet d'une pétition à l'initiative de leurs amis, devrait rencontrer la plus large adhésion. Que les plus hésitants et les «**Belles âmes**» elles-mêmes se rassurent. Il ne leur est demandé aucun ralliement idéologique. Le seul souci humanitaire est d'autant plus suffisant qu'il est avalisé et garanti par une disposition juridique. On notera cependant que l'acceptation explicite de l'exception, savoir la maladie, entérine tacitement la règle, autrement dit la mort programmée. La vengeance d'État, car c'est bien d'elle dont il s'agit, ne s'y voit nullement mise en cause. L'abolition officielle de la peine de mort peut parfaitement s'accompagner de son application officieuse. Il est avéré que l'allongement de la durée des peines en représente l'effet compensatoire, si l'on peut dire, qui appartient aussi aux spécificités du système judiciaire français.

En outre, à l'arrière-plan, se découvre le fonctionnement d'une **justice de classe, dotée de plusieurs vitesses, ou de plusieurs étages**, comme on le dit des fusées. Tout d'abord, la gravité d'un délit se mesure à la condition sociale de celui qui l'a commis. «**Selon que vous serez puissant ou misérable...**», l'adage est aussi vrai de la post-modernité et de la V^e République que du Moyen-âge ou de la Rome antique. D'autre part, le délit et la sanction s'allègent aussitôt que l'on passe du «**Droit commun**» au domaine des affaires. On ne compte plus les non-lieux et autres remises de peine si généreusement distribués aux fraudeurs, concussionnaires, prévaricateurs ou initiés, pour peu qu'ils détiennent un poste de quelque importance dans les hiérarchies politiques et économiques. En regard d'un vol de pommes, on le sait, la prédation boursière et l'escroquerie au détriment du budget public ne sont que péchés véniels, dont nul, de surcroît, ne se soucie de mesurer les effets sociaux. Au sommet, l'impunité ne concerne pas uniquement l'exorbitant placement hors-droit d'un Président, ni l'improbable statut de cours de justice, où pourraient comparaître des ministres, elle s'étend bel et bien, par une sorte de capillarité, à tous les agents sans aucune exception de la puissance publique, dont elle permet de relativiser les méfaits. Le flic voleur, violeur, cogneur ou assassin, quand sa charge devrait induire l'alourdissement des châtiments encourus, bénéficie, au contraire, d'égards, dont sont

jugés indignes ses homologues de ladite société civile. Et les moyens de se soustraire à toute sanction se multiplient en remontant l'échelle des pouvoirs, au point qu'aux responsabilités les plus élevées correspondent les degrés d'irresponsabilité les mieux assurés. «**Responsable n'est pas coupable**», autre air connu.

En clair, l'État, détenteur de la violence, qui n'est pas seulement symbolique, et garant de sa propriété par les propriétaires au prorata précisément de leur propriété, l'État est intouchable. **Ses serviteurs, ou, plus exactement, ses maîtres**, que sont ses représentants, le sont aussi. C'est pourquoi un Dumas, un Mitterrand fils, tel ou tel ministre ne sont pas ou si peu inquiétés. C'est pourquoi un Sirven et un Le Floch-Prigent se voient exemptés de peines pourtant minimes et profitent de la loi Kouchner. C'est pourquoi un Papon, qui n'a écopé que 18 ans, et qui a sans doute connu des conditions privilégiées durant sa courte détention, se retrouve libre. Un commissaire, qui, ailleurs, aurait jalousement veillé au menottage, se rend même à son domicile vraisemblablement plutôt pour prendre des nouvelles de sa santé que pour s'assurer qu'il a bien laissé au fond d'un tiroir la Légion d'honneur, qu'en principe, il n'a plus le droit d'exhiber. On se trouve ici dans le contre-exemple absolu. Les centaines de déportés juifs, les centaines de morts algériens relèvent de l'ordre étatique et de son respect scrupuleux, de Pétain à de Gaulle, par un ministre et un préfet, et non des registres de la criminologie. Le précédent des généraux de l'OAS, dûment réhabilités par un F.**Mitterrand**, était déjà éclairant. Les «**Terroristes**», ce sont les militants d'Action directe, en aucun cas le haut fonctionnaire galonné et décoré.

Il y aurait pourtant encore matière à interrogation. Car si le terroriste, comme on nous le hurle aujourd'hui, c'est le tueur d'innocents, civils de surcroît, en quoi les condamnés politiques pour les meurtres d'un marchand d'armes et d'un exécuter de «**Plans sociaux**» mériteraient-ils une étiquette, dont se verrait dispensé le pro-nazi ratonneur □ A noter qu'ici encore l'impasse est faite sur les conséquences, par exemple, des «**Dégraissages**», en nombre de vies brisées, de drames psychologiques et de suicides. Tant il est vrai que **la violence systémique, quant à elle, travaille dans l'ombre et le silence**. A moins que le terme de «**Terrorisme**» ne soit réservé à ceux qui s'en prennent à l'État et à la personne de ses commis les plus éminents □ On se doutait bien que le «**Terrorisme d'État**» n'existait pas et que les «**Attentats ciblés**» ne pouvaient être qu'une exclusivité du Pouvoir. D'un côté l'imparadonnable du crime des crimes, de l'autre, la mansuétude due aux «**Bavures**» dans l'exercice du devoir. L'impeccable logique de la clémence va jusqu'à ignorer les frontières, puisque la République offre, le cas échéant (et souvent échu) sa bienveillante hospitalité à un Bokassa, un Aoun ou un Bébé Doc.

Ajoutons qu'à ceux, nombreux assurément parmi les chefs-matons, des Directeurs de Centrale aux Préfets et Gardes des Sceaux, qui attendraient et souhaiteraient quelque repentance ou un acte de contrition de la part des détenus d'Action directe, ou, à défaut, de l'un d'entre eux, on répondra tranquillement qu'on ne voit pas pourquoi on demanderait à ces prisonniers politiques (qui n'en sont légalement pas) d'adopter un comportement qui n'est requis d'aucun prisonnier social, à partir du moment où, comme l'on dit, «**□ a purgé sa peine**» et «**□ payé sa dette à la société**». Le moindre mea culpa ne signifierait-il pas, en quelque façon, l'anéantissement, pour la plupart de ces militants, d'une moitié d'exis-

tence sauvegardée à force de détermination entre les murs de leurs cellules. Leur dangerosité toujours mise en avant ne mesure que la haine intacte d'une bourgeoisie à laquelle ils ont un moment fait peur. On paraît, à l'inverse, ne guère s'offusquer qu'un Papon, toujours lui, se répande dans des colonnes d'hebdomadaire, pour affirmer qu'il ne nourrit ni remords, ni regret.

Et le terrorisme considéré en tant que transgression révolutionnaire. Quelques instants d'attention ne sont peut-être pas non plus inutiles. Dans la lutte engagée entre travail et capital, dans le combat anti-impérialiste, il est notoire que l'action consciente de masse, selon les critères les plus sûrement établis, emporte le rejet de l'aventurisme gauchiste, selon l'appellation consacrée. L'opiniâtre labeur de mobilisation et d'éducation condamne l'action directe et son rêve d'exemplarité. Un tel choix a incontestablement connu son heure, et, en bonne part, conserve sa leçon. Comment toutefois ne pas prendre en considération le fait que ce sont la conjoncture et l'opinion, c'est à dire le rapport des forces, aux évolutions souvent imprévisibles, qui font la décision. Ce qui, pour les individus, se traduit par la mort, l'arrestation ou... un siège à l'ONU. Et pour nous aujourd'hui, les pères, les grands frères ou les cousins de ces «enfants perdus», auxquels nous avons parfois inculqué les radicalités soixante-huitardes et tiers-mondistes, de quels titres de gloire, et surtout **de quelles victoires pouvons-nous nous prévaloir, du haut desquelles les juger**. De quel bilan historique. Le comptage des pas nous serait-il si favorable, un ou deux en

avant, deux ou trois en arrière. Les soumissions consentuelles au (dés)ordre dominant constitueraient-elles le prix à payer pour nos bonnes consciences et la peur de l'anarchie pour le renoncement au «grand soir», cette baudruche de nos lâchetés. Trop pressés, trop imbus de nos certitudes, nous n'avions pas vu que la dialectique était également maîtresse de relativité.

Encore un mot. Le rejet des demandes de suspension de peine présentées par les avocats des prisonniers politiques d'Action directe a coïncidé avec la décision gouvernementale, non encore exécutée, d'extrader Cesare Battisti. Le rapprochement entre les deux situations a été opéré, à plusieurs reprises, y compris par le dernier nommé. L'appartenance de famille fait peu de doute. Mais il s'agit, en réalité, de figures inversées. En témoignent **les réactions contradictoires des opinions «de gauche**, de part et d'autre des Alpes. Ici, en France, on proteste avec véhémence contre la mesure annoncée, là, en Italie, on s'étonne du parti pris de défense d'un homme ayant échappé à la justice de son pays. On n'en débattrait pas. On ne recourra même pas à l'hypothèse selon laquelle ce serait à nouveau une forme de complaisance vis-à-vis de la doctrine d'État de distinguer entre des ressortissants nationaux et un étranger, passibles donc d'appréciations différentes. Il suffira d'avancer que «le respect de la parole donnée», invoqué par les plus neutres, ne saurait strictement équivaloir à l'exigence de justice, le formalisme juridique ne pouvant faire le poids face à la dénonciation d'un brutal déni du droit.

Reste à espérer que le premier ne fera pas obstacle au second et qu'au contraire, les deux se confondront dans le nécessaire tollé contre la justice de classe et la vindicte d'État.

Georges Labica, avril 2004

Une justice pas très claire

BONJOUR tout le monde,

Aujourd'hui, voyez, en France, à la prison de Bapaume, dans le Pas-de-Calais, une femme de quarante-sept ans, Nathalie Ménigon, est en grève de la faim, pour demander simplement son transfert dans une prison où elle pourrait être soignée.

Vous direz. «Ah, Nathalie Ménigon. Ah oui, la militante d'Action Directe». Aujourd'hui, Nathalie Ménigon, dix-sept ans après son arrestation, est surtout une femme qui a souffert de plusieurs accidents cérébro-vasculaires. Elle est aujourd'hui hémiplégique. Elle est dans un état physique et, en partie aussi psychologique, catastrophique. Elle mesure 1,71 m et elle pèse au jour d'aujourd'hui 47 kg.

Et bien, on se rappellera par exemple qu'après son premier accident cérébro-vasculaire, elle a fait une grève de la faim pour pouvoir avoir le droit d'avoir un petit chat dans sa cellule. Alors vous direz. «Dérisoire. Dérisoire, non. Ce n'est pas dérisoire, c'est aussi une chronique de la cruauté ordinaire - cela lui a été refusé».

Condamnée à dix-huit ans de prison, elle a donc déjà purgé dix-sept ans, mais elle demande aujourd'hui simplement le transfert dans une prison où elle puisse être soignée, je crois que c'est celle de Fresnes.

Et aussi, vous savez, elle demande à bénéficier de ce à quoi elle aurait droit, de la loi Kouchner qui permet à certains prisonniers dans un très mauvais état physique de connaître ce qu'on appelle la suspension de peine.

Mais alors, bien entendu, comment ne pas penser à Papon, qui aurait un seul, mais **un seul** point commun avec Nathalie. Celui, soi-disant, d'avoir une santé très mauvaise. Mais lui, il a bénéficié de la loi Kouchner. C'est le seul point commun, car, figurez-vous, Nathalie Ménigon, elle, elle n'a pas déporté des enfants juifs, elle n'est pas responsable non plus du massacre des Algériens du 17 octobre 1961. Elle, contrairement à Papon, a eu le courage de revendiquer ses actes et ce qu'elle pensait. Et, en plus, bien sûr, elle n'a pas été ministre de Giscard d'Estaing.

Comment ne pas voir là une sorte de cruauté, de revanche contre les groupes militants.

Et bien, nous avons parlé il y a quelques jours des «années de plomb», par rapport à Cesare Battisti, et du besoin urgent qu'une justice non revancharde s'exerce en Europe par rapport à ces années-là.

Mais, surtout, il ne faut pas oublier que si Ménigon, à un moment de sa vie, a exercé des actes violents, des actes illégaux, c'était parce qu'elle percevait **notre** société comme trop cruelle, trop injuste, trop brutale. Effectivement, elle a vu tellement dur l'ordre social actuel qu'elle s'est révoltée avec violence.

Et bien, aujourd'hui, **aujourd'hui**, certaines personnes dans le pouvoir sont en train, peut-être, de lui donner raison.

Miguel Benasayag

France-culture, 27 février 2004

Belgique, ligne TGV Paris-Bruxelles,
mars 2004, Secours rouge international



Contre l'Europe des polices et des patrons, vive la solidarité internationaliste

PÉTITION

Liberté immédiate pour les militantes et militants d'Action directe

Nous demandons, comme la loi Kouchner du 4 mars 2002 le prévoit - loi dont a bénéficié Papon - la libération immédiate de tous les prisonniers malades dont l'état de santé et les garanties de guérison sont incompatibles avec le maintien en détention, qu'il s'agisse des militants révolutionnaires d'Action directe ou des prisonniers sociaux.

<http://nlpf.samizdat.net>

DIMANCHE 28 MARS 2004 - 16H30
SOIRÉE DE SOUTIEN POUR
« NE LAISSONS PAS FAIRE »
Collectif de soutien aux prisonnier-es
d'Action Directe et militant pour leur libération.
Infos, vidéo, tables de presse et musiques avec :

LA CLINIQUE DU DOCTEUR SCHULTZ
(rock'n'blues - Montrouil)

RED JACK
(rock'n'billy - Paris)

CENTRE INTERNATIONAL DE CULTURE POPULAIRE
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris - Metro: Nation Paf: 55
N'oubliez pas d'apporter vos couvertures en vertes (transpirantes, tenues dans du
plastique), de pas fumer dans la salle concert (il reste le hall et le bar), et vu
que c'est blindé de pas emmener vos potes à 4 patins.
Merci pour eux et pour nous toutes.
COLLECTIF CONTRE CULTURE (CCO.PROPAGANDE.ORG)

28 mars 2004, Paris,
concert de soutien Nlpf ! / Collectif
contre-culture

La commission pour un Secours rouge international adresse un salut militant aux participants et aux organisateurs du meeting de solidarité qui nous réunit ce soir.

La situation des prisonnier(es) d'AD et la question de leur libération sont aujourd'hui lourdes de signification. Est-il tolérable que l'État maintienne dans ses geôles des personnes dont l'état de santé ne le permet plus ? La loi prétend que non, le gouvernement français, dans ce cas, décrète que si. Est-il tolérable que cet acharnement judiciaire, dont il faut à présent craindre le pire, trouve sa raison dans la qualité politique des faits à l'origine des condamnations ? Serait-ce donc une circonstance aggravante que d'être guidé par des motivations révolutionnaires quand on enfreint la loi ? L'idéal démocratique dans l'histoire a démontré le contraire, aujourd'hui les autorités françaises le renient.

La situation des prisonnier(es) d'Action directe et la question de leur libération ne peuvent laisser indifférent. Elles sont emblématiques de la nature véritable du régime en France, de ses orientations ouvertement réactionnaires, elles doivent interpeller chacun et chacune. Ou bien nous laisserons la justice française rétablir la peine de mort, diluée

dans des années et des années de régime de détention destructeur, ou bien nous empêcherons le crime. C'est, ce sera, un rapport de force. Nous avons tous et toutes la responsabilité de faire qu'il penche du bon côté.

Beaucoup d'arguments sont présentés, qui fondent la légitimité de l'exigence de la libération des prisonnier(es) d'AD. Nous allons cette fois en citer un en particulier. Joëlle, Jean-Marc, Georges, Nathalie et Régis doivent être libérés parce qu'ils assument pleinement le combat qu'ils ont mené hier contre le capitalisme et l'impérialisme. C'est une valeur trop rare à notre époque.

Oui, faut que la jeunesse d'aujourd'hui renoue avec l'exemple de la dignité et de l'abnégation militante. Les prisonnier(es) d'Action directe y contribuent sans hésiter un seul instant, voilà aussi ce qui doit motiver notre mobilisation pour leur défense et leur liberté immédiate.

Contre l'Europe des polices et des patrons, vive la solidarité internationaliste

Commission pour
un Secours rouge international,
Bruxelles / Zürich,
(intervention au meeting
du 23 avril)

«Le slogan "Libérez Ménigon" a fleuri sur l'un des versants d'un terril de la fosse 6 d'Haillicourt, près de Bruay-la-Buissière, au cœur du bassin minier du Pas-de-Calais [...] Libérez les militants d'Action directe
Non à la vengeance de l'État voyou !»

UL CNT-Béthune,
mars 2004



ADRESSES

Nathalie Ménigon, 2173 j
Chemin des Anzacs
62451 Bapaume cedex

JM Rouillan
914 200
hopital pénitentiaire
allée des thuya
94261, Fresnes.

Georges Cipriani
4364/1239

MC d'Ensisheim
49, rue de la 1^{ère} Armée
68190 Ensisheim

Régis Schleicher, 9484
QI CP de Clairvaux
10910 Ville-sous-la-Ferté

Contre la barbarie institutionnelle

AVOIR connaissance qu'un être humain est atteint d'une maladie qui nécessite des soins que la prison ne peut dispenser et ne rien faire à temps pour les lui prodiguer procède d'une intention criminelle. Attitude aggravée par le cynisme d'une sélection politique ou de classe entre ceux qu'on sauve et ceux pour lesquels on risque l'irréparable. Cette discrimination n'est pas aveugle, elle correspond au partage entre valeurs humaines, sur lequel repose une société de l'avoir et du tout pouvoir.

Il y a d'une part les gens «socialement corrects», ceux qui acceptent, ou se taisent, ou ne combattent pas l'iniquité, et ceux qui **par la radicalité de leur refus** perdent leur humanité du seul fait du jugement porté sur leurs actes.

Quelle institution étatique peut-elle, en violant ses propres lois, s'arroger le pouvoir de distribuer ou d'enlever ses droits à un homme? Abandonnons le langage sinieux des consciences mal à l'aise: ce qui se passe maintenant, ici, dit clairement que les peines infligées à ceux qui se réclament d'une conscience révolutionnaire les déchoient de la légitimité absolue à être traités dans le respect de leur humanité. Bas les masques pour cacher l'infamie éthique de cette ségrégation, il y a un appareil judiciaire, des défenseurs et des lois, mais c'est un trompe-l'œil à l'abri duquel cette criminalité institutionnelle par application discriminatoire des lois travaille à exterminer tous ceux qui la dénoncent violemment dans sa barbarie.

Mettre en lumière la barbarie de la misère, la barbarie de l'oppression et de l'extermination des peuples, la barbarie du bannissement et celle de l'obscurantisme de l'idéologie dominante appartient à la finalité de l'**engagement** des militants d'Action directe et c'est cette finalité qui leur vaut en retour une volonté d'anéantissement depuis le début de leurs persécutions carcérales.

Demander que la loi s'applique aussi à eux n'est pas une supplique, une grâce, ni une mise en scène de leur souffrance. Chacun doit s'engager dans cette exigence, pour soi-même, et contraindre l'État à honorer sa légalité.

Geneviève Clancy
(intervention au meeting du 23 avril)



En Suisse, en Allemagne, manifestations devant des consulats français. Ici: Francfort, Initiative für die Gefangenen aus Action directe

Collectif Nlpf

Nous écrire
NLPF c/o LPJ, 58
rue Gay-Lussac,
75005 Paris

e-mail
nlpf@samizdat.net

Abonnez-vous à notre lettre d'info

<http://listes.samizdat.net/www/subrequest/nlpf-Infos>

Signez la pétition « Libération immédiate des militantes et militants d'Action directe »

<http://nlpf.samizdat.net>

Site de la campagne internationale pour la libération des militantes et militants d'Action directe

<http://www.action-directe.net>

Site d'infos sur les prisonniers révolutionnaires en France, en Europe et dans le monde

<http://apa.online.free.fr>